

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 701 16 mai 1946

n° 701 16

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1946

Date de publication

16 mai 1946

Date du numéro

31 mai 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité journalière de cherté de vie de 7 francs a été accordée aux miliciens maritimes, pour compter du 1er février 1946.